

**2024 DAE 140** Conventions et subventions (1 015 000€) à 20 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire

Le Conseil de Paris

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L121-1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et les suivants, L1511-2 et les suivants, L1511-3 et les suivants, et les articles L2224-13 et les suivants ; Vu l'article L3211-1 ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L541-1 et les suivants

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu la convention en date du 8 août 2022 passée entre la Région Ile-de-France et la Ville de Paris autorisant la Ville de Paris à attribuer des aides notamment sur le fondement du régime d'aide « aide aux projets à utilité sociale » ;

Vu le règlement d'intervention pour l'aide aux projets à utilité sociale adopté par le Conseil Régional d'Ile-de-France dans sa délibération n° CR 2017-14 en date du 6 juillet 2017 ;

Vu le règlement de la Commission n°2023/2381 du 13 décembre 2023 relatif aux aides « de minimis » ;

Vu le règlement de la Commission n°2023/2832 du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis octroyées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général

Vu le projet de délibération en date du 2024, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder des subventions de fonctionnement et d'investissement à 20 structures et de l'autoriser à signer des conventions avec chacune d'entre elles,

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement en date du ;  
Vu l'avis du Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement en date du ;  
Vu l'avis du Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement en date du ;  
Vu l'avis du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement en date du ;  
Vu l'avis du Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement en date du ;  
Vu l'avis du Conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement en date du ;  
Vu l'avis du Conseil du 19<sup>e</sup> arrondissement en date du ;  
Vu l'avis du Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement en date du ;

Sur le rapport présenté par Mme Audrey PULVAR au nom de la 8<sup>ème</sup> commission ;

Délibère :

**Article 1:** Madame la Maire de Paris est autorisée à signer des conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération, entre la Ville de Paris et chacune des structures suivantes :

*Alternoo (SARL, entreprise de l'économie sociale et solidaire)*

*Aurore (Association)*

*Azade (SAS, entreprise de l'économie sociale et solidaire)*

*Bonne Table (SAS agréée Entreprise d'Insertion)*

*Brasserie de l'Être (SARL, entreprise solidaire reconnue d'utilité sociale)*

*Brasserie limonaderie Patoche (SAS, entreprise de l'économie sociale et solidaire)*

*CitéCoop (SCIC)*

*Ecotable (SAS, entreprise solidaire reconnue d'utilité sociale)*

*Ernest Circuit Court Restauration (SAS, entreprise de l'économie sociale et solidaire)*

*Food Sweet Food (Association)*

*Kem Paris (SAS, entreprise solidaire reconnue d'utilité sociale)*

*La communauté Ecotable (Association)*

*Le Baranoux (Association)*

*Le Zingam (SAS, entreprise solidaire reconnue d'utilité sociale)*

*Les Glaneuses (SARL, entreprise de l'économie solidaire et sociale)*

*Linkee France (Association)*

*Pain et partage (Association)*

*Passerelles 17, association pour la régie de quartier du 17<sup>E</sup> Nord Est (Association)*

*Pribon Belleville (SAS, entreprise de l'économie sociale et solidaire)*

*Tout Day (SAS, entreprise de l'économie sociale et solidaire)*

**Article 2:** Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros est attribuée à la SARL *Alternoo*, sise 4 rue Henri II Plantagenet 76100 Rouen (n° PARIS SUBVENTIONS 205101 / n° de dossier 2024\_11561)

**Article 3:** Une subvention de fonctionnement d'un montant de 20.000 euros est attribuée à la SARL *Brasserie de l'Être*, sise 7 Ter rue Duvergier 75019 Paris (n° PARIS SUBVENTIONS 198343 / n° de dossier 2024\_11581)

**Article 4:** Une subvention de fonctionnement d'un montant de 20.000 euros est attribuée à la SAS *Ecotable*, sise 10 rue Neuve Popincourt 75011 Paris (n° PARIS SUBVENTIONS 195540 / n° de dossier 2024\_09097)

**Article 5:** Une subvention de fonctionnement d'un montant de 35.000 euros est attribuée à la SAS *Ernest Circuit Court Restauration*, sise 22 rue André Karman 93300 Aubervilliers (n° PARIS SUBVENTIONS 202715 / n° de dossiers 2024\_11579 et 2024\_11583)

**Article 6:** Une subvention de fonctionnement d'un montant de 20.000 euros est attribuée à l'association *Food Sweet Food*, sise 26 rue Monsieur Le Prince 75006 Paris (n° PARIS SUBVENTIONS 188177 / n° de dossier 2024\_11536)

**Article 7:** Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association *La communauté Ecotable*, sise 37B rue de Montreuil 75011 Paris (n° PARIS SUBVENTIONS 191639 / n° de dossier 2024\_11577)

**Article 8:** Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association *Le Baranoux*, sise 4 rue Cavendish 75019 Paris (n° PARIS SUBVENTIONS 200783 / n° de dossier 2024\_11554)

**Article 9:** Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros est attribuée à la SARL *Les Glaneuses*, sise 18 bd Voltaire 75011 Paris (n° PARIS SUBVENTIONS 199982 / n° de dossier 2024\_09100)

**Article 10:** Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association *Passerelles 17, association pour la régie de quartier du 17<sup>E</sup> Nord Est*, sise 190 avenue de Clichy 75017 Paris (n° PARIS SUBVENTIONS 12485 / n° de dossier 2024\_11585)

**Article 11:** Une subvention d'investissement d'un montant de 45.000 euros est attribuée à la SARL *Alternoo*, sise 4 rue Henri II Plantagenet 76100 Rouen (n° PARIS SUBVENTIONS 205101 / n° de dossier 2024\_12571)

**Article 12:** Une subvention d'investissement d'un montant de 20.000 euros est attribuée à l'association *Aurore*, sise 34 boulevard de Sébastopol 75004 Paris (n° PARIS SUBVENTIONS 2541 / n° de dossier 2024\_11567)

**Article 13:** Une subvention d'investissement d'un montant de 70.000 euros est attribuée à la SAS *Azade*, sise ZI Les trois Tilleuls 59850 NIEPPE (n° PARIS SUBVENTIONS 205075 / n° de dossier 2024\_11552)

**Article 14:** Une subvention d'investissement d'un montant de 65.000 euros est attribuée à la SAS *Bonne Table*, sise 31 Boulevard Marguerite de Rochechouart 75009 Paris (n° PARIS SUBVENTIONS 203323 / n° de dossier 2024\_09141)

**Article 15:** Une subvention d'investissement d'un montant de 100.000 euros est attribuée à la SAS *Brasserie limonaderie Patoche*, sise 32 rue des Trois Frères 75018 Paris, (n° PARIS SUBVENTIONS 198955 / n° de dossier 2024\_11486)

**Article 16:** Une subvention d'investissement d'un montant de 13.000 euros est attribuée à la SCIC *CitéCoop*, sise 2 rue de la Clôture 75019 Paris (n° PARIS SUBVENTIONS 197990 / n° de dossier 2024\_11594)

**Article 17:** Une subvention d'investissement d'un montant de 22.000 euros est attribuée à la SAS *Ernest Circuit Court Restauration*, sise 22 rue André Karman 93300 Aubervilliers (n° PARIS SUBVENTIONS 202715 / n° de dossier 2024\_12572)

**Article 18:** Une subvention d'investissement d'un montant de 13.000 euros est attribuée à l'association *Food Sweet Food*, sise 26 rue Monsieur Le Prince 75006 Paris (n° PARIS SUBVENTIONS 188177 / n° de dossier 2024\_12574)

**Article 19:** Une subvention d'investissement d'un montant de 30.000 euros est attribuée à la SAS *Kem Paris*, sise 41 rue de Tourtille 75020 Paris (n° PARIS SUBVENTIONS 202329, n° de dossier 2024\_11595)

**Article 20:** Une subvention d'investissement d'un montant de 22.000 euros est attribuée à la SAS *Le Zingam*, sise 75 rue du Chemin Vert 75011 Paris (n° PARIS SUBVENTIONS 202850 / n° de dossier 2024\_11574)

**Article 21:** Une subvention d'investissement d'un montant de 10.000 euros est attribuée à la SARL *Les Glaneuses*, sise 18 bd Voltaire 75011 Paris (n° PARIS SUBVENTIONS 199982 / n° de dossier 2024\_12573)

**Article 22:** Une subvention d'investissement d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association *Linkee France*, sise 7 rue du Jourdain 75020 Paris (n° PARIS SUBVENTIONS 190214 / n° de dossier 2024\_11598)

**Article 23:** Une subvention d'investissement d'un montant de 80.000 euros est attribuée à l'association *Pain et partage*, 25 boulevard Ledru Rollin – Zone Urban Park Lot 7 – 13015 Marseille (n° PARIS SUBVENTIONS 205113, n° de dossier 2024\_11600 )

**Article 24:** Une subvention d'investissement d'un montant de 330.000 euros est attribuée à la SAS *Pribon Belleville*, sise 32 rue de l'Orillon 75011 Paris (n° PARIS SUBVENTIONS 204883 / n° de dossier 2024\_10290)

**Article 25:** Une subvention d'investissement d'un montant de 50.000 euros est attribuée à l'association *Tout Day*, sise 39 rue Dautancourt 75017 Paris (n° PARIS SUBVENTIONS 204695 / n° de dossier 2024\_10665 )

**Article 26:** Les dépenses de fonctionnement correspondantes (articles 2 à 10) seront imputées au budget de fonctionnement 2024 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

**Article 27:** Les dépenses d'investissement correspondantes (articles 11 à 25) seront imputées au budget d'investissement 2024 et suivants de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

**Article 28:** Madame la Maire de Paris est autorisée à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.